

Dans sa séance du 14 février 2023 le conseil municipal de la commune de Thônex a pris les délibérations suivantes :

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022
2. Nommé un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de de représentant·e au Fonds d'Art
3. Voté un crédit d'investissement de CHF 2'500'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle no 5659 de la commune de Thônex sise chemin du Bois-des-Arts 48, liée à la prochaine mise aux enchères de ce bien-fonds
4. Voté un crédit d'investissement de CHF 930'000.- pour des travaux de rénovation de maintenance et d'amélioration de la piscine de Thônex
5. Voté un crédit d'investissement de CHF 294'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture pour le bâtiment Edouard-Olivet 10-16
6. Voté un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- destiné à subventionner le Bioparc à Thônex
7. Voté un crédit complémentaire de CHF 120'000.- pour la réfection du préau de l'école Adrien-Jeandin
8. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.- pour le contrôle de la conformité des normes de sécurité des bâtiments communaux
9. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 17'050.- pour financer la réalisation de la Fête de la Musique
10. Approuvé le Règlement relatif à l'attribution de l'aide humanitaire à l'étranger et de coopération internationale de la Commune de Thônex

Le dispositif complet des délibérations est affiché sur le panneau officiel de la Mairie

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

* Le délai référendaire expire le 3 avril 2023

Richard Stark
Président du conseil
municipal 2022-2023